

Projet d'accueil extrascolaire

➤ Informations générales

- *Horaire et participation financière*

Notre école est ouverte tous les jours de 7h30 à 18h (13h le mercredi).

L'accueil du matin est payant de 7h30 à 8h. A partir de 8h, il est gratuit.

L'accueil du soir est payant de 16h à 18h.

L'accueil du mercredi midi est payant de 12h à 13h30.

Le coût est de 0,70€ par demi-heure entamée.

L'accueil extrascolaire est effectué par Mme Sylvie Struvay. Elle y propose diverses activités libres (coloriage, lecture, jeux de société,...).

Une étude surveillée est proposée aux enfants de P1-P2 de 16h à 16h30 et pour les enfants de P3-P4-P5-P6 de 16h à 17h.

Le coût est de 0,85€ par demi-heure entamée.

L'étude est effectuée par des enseignants.

- *Locaux mis à disposition*

Dans notre école, divers locaux sont réservés à l'extrascolaire et à l'étude. Lorsque le temps le permet, les enfants sont accueillis dans notre cour de récréation avec les différents jeux qui s'y trouvent : bacs à sable, train, marelle, ...

Lorsque le temps ne permet pas de rester à l'extérieur, les enfants sont accueillis dans la salle paroissiale. Il y a à disposition du matériel adapté : jeux d'extérieur (ballons, trottinettes) et jeux d'intérieur (jeux de société, bibliothèque,,,...)

- *Encadrement*

L'accueillante, Sylvie Struvay, est désignée par le PO. La direction s'assure de la bonne mise en œuvre du projet d'accueil et l'évaluation de celui-ci si nécessaire.

Afin d'assurer un encadrement de qualité, une attention particulière est portée à la qualification et la formation continuée de l'encadrante qui est invitée à suivre un minimum de 50 heures de formations continuées par période de 3 ans. Elles sont en lien avec la réalité de terrain et les besoins de l'équipe encadrante.

Aucun membre de l'équipe éducative ne doit perdre de vue l'objectif commun et prioritaire de l'établissement : le bien-être de l'enfant. Pour cela, il est nécessaire de cultiver un respect mutuel des uns envers les autres afin de favoriser le développement de la personnalité des enfants dans une relation franche, ouverte et conviviale.

Notre école se veut être une grande famille. Il est donc indispensable qu'elle fonctionne sur des relations exemptes de tensions qui, d'une manière ou d'une autre, finissent par avoir des répercussions chez l'enfant.

- *Rôles de l'accueillante*

- ✓ Assurer l'accueil et la surveillance des enfants
- ✓ Animer et d'encadrer les activités
- ✓ Assurer le suivi des contacts avec les parents
- ✓ Proposer des jeux et des activités

➤ Projet pédagogique

Contribuer à l'épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leur capacité et à leur rythme.

Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu.

Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et vie professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de jouir d'un accueil de qualité.

Contribuer au développement physique de l'enfant par la pratique quotidienne de sports, de jeux ou d'activités de plein air.

Contribuer au développement intellectuel de l'enfant grâce à de jeux éducatifs ou à des jeux de société.

Permettre aux enfants d'avoir des moments de détente pendant lesquels s'ils le désirent, ils peuvent s'occuper librement.

Amener l'enfant à être créatif et inventif lors des activités qui lui sont proposées, et aussi en lui permettant de proposer lui-même des idées de jeux ou d'activités.

Développer le sens artistique des enfants en leur proposant des activités manuelles telles que le dessin, etc.

Promouvoir l'intégration sociale de l'enfant tout en respectant les différences physiques, culturelles et sociales de chacun par le sport, le jeu et l'art manuel.

Favoriser la participation de chaque enfant aux activités.

➤ Règle d'ordre intérieur de l'accueil

L'accueil extrascolaire est ouvert aux enfants de 2 ans et demi à 12 ans fréquentant l'école libre des 3 Tilleuls.

- Modalités d'inscription :

L'accueillante et les enseignant(e)s sont présents durant les tranches horaires énoncées ci-dessus. Il n'y a pas d'inscription préalable à l'accueil. Une fiche signalétique concernant l'enfant sera remplie et signée par les parents en début d'année scolaire.

- Modalités d'information :

Le présent règlement d'ordre intérieur sera adressé en double exemplaire pour accord aux parents, par l'intermédiaire de chaque enfant, en début d'année scolaire ou à l'inscription de l'enfant.

- Participation financière :

Le tarif est de 0,70 € la demi-heure. Les sommes dues pour l'accueil sont payées via un système de facturation mensuel.

- Assurance et mesure de prévention :

L'école met à la disposition de l'encadrante :

- Une pharmacie qui contient des produits de base pour les premiers secours.
- Une liste reprenant les coordonnées des parents, des enseignants, du président de PO, de médecins.
- Une fiche d'identification et une fiche de santé individuelles remplies par les parents et qui sont à disposition de tous les membres du personnel.

Quand un enfant se blesse, les plaies sont nettoyées et désinfectées. Lorsque le responsable de l'enfant vient le chercher, il est averti de l'incident et des soins apportés.

Lorsqu'un enfant devient malade en cours de journée, il est demandé à ses parents de venir le chercher, si possible, pour le bien-être de tous et, le cas échéant, pour limiter le risque d'épidémie et de contagion.

Le service d'accueil se réserve le droit d'appeler le médecin traitant de l'enfant ou un autre médecin si celui-ci n'est pas disponible, voire le service 100 en cas de nécessité.

En aucun cas l'accueillant(e) ne donnera de médicaments à l'enfant sauf sur prescription médicale.

Si l'enfant doit prendre des médicaments prescrits par le médecin (une attestation du médecin est obligatoire), il est demandé aux parents d'inscrire sur la boîte le nom et le prénom de l'enfant, les heures d'administration, le dosage ainsi que la durée du traitement.

En cas d'accident, l'accueillante s'en réfère directement à la direction par téléphone qui peut intervenir en cas d'urgence.

- Dégâts et responsabilité :

Les frais de réparation ou de remise en état, occasionnés par des actes volontaires, devront être remboursés par les parents ou les personnes responsables dont les enfants auront commis les dommages.

Les pertes, vols, dégradations de jeux appartenant aux enfants ne sont pas pris en charge par l'école.

- Déplacements

Si les parents autorisent leurs enfants à se déplacer seul, une attestation leur sera demandée.

- Discipline

Les enfants s'engagent à respecter la charte de l'accueil extrascolaire :

- Jeux interdits : GSM, jeux électroniques, objets tranchants, objets pouvant blesser quelqu'un.
- Tout jeu ou objet illicite ou de nature à perturber les autres est interdit et sera confisqué afin d'éviter des problématiques de dégradation, de perte ou de vol.
- Tout objet confisqué sera rendu en mains propres aux responsables de l'enfant par les encadrants ou la direction.

Les enfants qui ne respectent pas ces règles de vie, et si cela s'avère nécessaire, recevront un rappel à l'ordre par le biais du journal de classe par l'encadrante. Dans ce cas, un relais est effectué vers la direction. Elle se réserve le droit d'exclure de l'accueil extrascolaire un enfant dont le comportement représenterait un danger pour lui-même et/ou pour les autres.

Pour un bon fonctionnement de l'accueil, il est demandé de respecter ce règlement.

COORDONNEES

NOM DU RESPONSABLE :

.....

NOM ET PRENOM DE/DES ENFANT(S) :

.....

TELEPHONE :

.....

Remarques :

.....

SIGNATURE DES PARENTS pour accord avec le projet d'accueil :

